



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

D'une part,

Le Basket Club Mézin-Moncrabeau, dont le siège social est situé rue Casimir Lafitte 47170 MEZIN, représenté par son Président, Monsieur Jean-Louis MENE,

Et

D'autre part,

La Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTÉ représentée par M. Alain LORENZELLI, Président, en vertu d'une délibération de son Conseil Communautaire en date du 09/07/2020,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le Basket Club Mézin-Moncrabeau (BCMM) donne son accord afin que Madame Jessica RAMOS CORREIA, intervienne en qualité d'animatrice, à l'accueil de loisirs de Mézin.

Article 2 :

Cette mise à disposition se déroulera durant les vacances scolaires de printemps du 12 au 16 avril 2021.

Article 3 :

Madame RAMOS CORREIA interviendra dans la structure en qualité d'animatrice assistante, et de ce fait, le BCMM ne percevra pas de contrepartie financière.

Cette convention est établie en deux exemplaires,

Fait à Mézin le

15 MARS 2021

Le BCMM

Jean-Louis MENE

BASKET CLUB
MEZIN MONCRABEAU
Rue Casimir Lafitte
47170 MEZIN

Le Président de la CCAC

Alain LORENZELLI

